



CHEMIN de SELECTION

COMPETITION : Championnats d'EUROPE TENNIS de TABLE 2015

LIEU : DANEMARK (VEJLE) du 09 au 18 octobre 2015

DISCIPLINE : TENNIS de TABLE

PREAMBULE

La Fédération Française handisport ci-après dénommée FFH, par décision du bureau directeur du 20 Septembre 2013, confie la procédure de sélection de ses sportifs à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Jean-Paul MOREAU

Vice-Président délégué aux Sports de la FFH

Jean MINIER

Directeur Technique National FFH

Pierrick GIRAUDEAU

D.T.N. Adjoint en charge du haut niveau FFH

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Technique de l'équipe de France, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

CRITERES GENERAUX

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Espoirs de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire ;
- Participer aux championnats de France ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;
- Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

LES CRITERES de SELECTION

1- Les médaillés en simple du dernier championnat du Monde de 2014 :

- Anne BARNEOUD
- Thu KAMKASOMPHOU
- Isabelle LAFAYE
- Fabien LAMIRAULT
- Florian MERRIEN
- Maxime THOMAS

2 - Les sportifs faisant partie des 4 meilleurs joueurs européens (Top 4) à la ranking du 1^{er} juin 2015.

3 - Tout sportif ayant réalisé une finale en individuel lors des tournois internationaux « Coefficient 40 » de Lignano, de Lasko, de Bratislava ou de Bayreuth au cours de l'année 2015.

4 - Tout sportif (évoluant dans les classes M1 à M10 et F3) ayant réalisé au moins 2 podiums en individuel lors des tournois internationaux « Coefficient 40 » de Lignano, de Lasko, Bratislava ou de Bayreuth au cours de l'année 2015.

5 - Tout sportif (évoluant dans les classes F1, F2 et de F4 à F10) ayant réalisé au moins 3 podiums en individuel lors des tournois internationaux « Coefficient 40 » de Lignano, de Lasko, Bratislava ou de Bayreuth au cours de l'année 2015.

Trois joueuses ou joueurs pourront être sélectionné(e)s au maximum par classe conformément au règlement International, les trois meilleur(e)s du classement mondial à la ranking du 1^{er} juin 2015.

Enfin, la DTN se réserve la possibilité de mobiliser jusqu'à 3 Wild-Cards sur un des profils suivants :

- Profil de joueuse(s) ou joueur(s) Jeunes (-25ans) ;
- Profil de joueuse(s) ou joueur(s) n'ayant fait l'objet d'aucune sélection en Equipe de France avec un fort potentiel de progression ;

AGENDA

Date du Comité de sélection : 8 juin 2015 (à confirmer en fonction du calendrier international)

Date de la Mise en ligne de la sélection : 15 juin 2015